

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 21 septembre 2017

Publié le 29 septembre 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Hélène ROY	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	M. Georges MAGLICA	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	Mme Chantal TROUWBORST	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	Mme Céline TONOT
M. Didier MARTIN	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Philippe MOREL
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Yves PIAN	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean ESMONIN	Mme Noëlle CAMBILLARD
Mme Stéphanie MODDE	Mme Sandrine RICHARD	M. Cyril GAUCHER
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE.
Mme Christine MARTIN	M. Yves-Marie BRUGNOT	
Mme Danielle JUBAN	M. Guillaume RUET	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN

M. Rémi DETANG pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. François DESEILLE pouvoir à Mme Chantal TROUWBORST
M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Lydie CHAMPION pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

**Equipements culturels – Fonds de concours – Attribution à la commune d’Ahuy –
Avenant n° 1 à la convention GDCV2015-025 du 2 mars 2015**

Lors de sa séance du 12 février 2015, le conseil communautaire a accordé un fonds de concours d’un montant de 100 000 € à la commune d’Ahuy pour la construction d’une salle multifonctionnelle dont le coût prévisionnel des travaux était estimé à 2 423 320 € hors taxes, ce qui représentait alors 4.13 % du montant total hors taxes des travaux.

Ce fond de concours a fait l’objet d’un premier versement à hauteur de 80 %, soit la somme de 80 000 €, sur présentation du premier ordre de service remis par le maître d’ouvrage comme stipulé dans la convention GDCV2015-025 du 2 mars 2015 (mandat du 31 mars 2015). Le solde de 20 000 € devait, quant à lui, être mandaté sur présentation du bilan financier définitif de l’opération accompagné des justificatifs correspondants.

Par lettre en date du 3 mai 2017, la commune d’Ahuy a transmis à Dijon Métropole le récapitulatif des dépenses engagées dans le cadre de l’opération susvisée dont le coût s’élève finalement à 1 802 626 € hors taxes.

Le total des dépenses effectivement réalisées étant nettement inférieur au coût prévisionnel des travaux, il est proposé d’ajuster le montant du fonds de concours attribué à la commune d’Ahuy et de le ramener à 80 000 €, somme correspondant à l’acompte déjà perçu par la commune, ce qui représente 4.44 % du montant hors taxes des travaux réalisés.

L’ajustement du montant du fonds de concours serait pris en compte dans le cadre de l’avenant n°1 à la convention GDCV2015-025 du 2 mars 2015 joint au présent rapport.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de ramener** le montant du fonds de concours attribué à la commune d’Ahuy pour la construction d’une salle polyvalente multifonctionnelle, de 100 000 € à 80 000 € ;
- **d’autoriser** Monsieur Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à signer l’avenant n° 1 à la convention GDCV2015-025 du 2 mars 2015 joint à la présente délibération ;
- **d’autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à intervenir au nom de Dijon Métropole pour l’application de ces décisions.

SCRUTIN : POUR : 78
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)